

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024-28 : Contrôle interne financier – cartographie des process

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215 ;

Vu le décret du 8 octobre 1987 relatif à l'École nationale des chartes – PSL, notamment son articles 17 ;

Le conseil d'administration approuve la cartographie des process du contrôle interne financier.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Le vice-président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes - PSL



Bruno RICARD

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00